

COVID-19 : confinement, déconfinement, risques de re-confinement, comment organiser vos AG 2020 ?



LexisNexis, leader de l'information juridique digitale en France et l'**AFJE**, l'association française des juristes d'entreprise s'associent pour présenter un webinar sur le Covid-19 et l'organisation des assemblées générales 2020.

LexisNexis est un partenaire établi de l'AFJE et dans le cadre de ce partenariat, LexisNexis met son expérience et la plus-value de ses auteurs au service de l'AFJE.



DELSOL

LA QUALITÉ DE LA RELATION

AVOCATS

ekaepelin@delsolavocats.com

Emmanuel KAEPPELIN est associé chez DELSOL AVOCATS.

Il a débuté sa carrière en 1999 au sein du cabinet REED SMITH à PHILADELPHIE et a exercé les fonctions de **Secrétaire Général et directeur juridique d'un groupe danois de loisirs** (direction financière, business développement et questions immobilières).

Il a développé, outre une activité classique en droit des sociétés, une expertise plus spécifique dans les domaines suivants :

- transmissions d'entreprises et audits d'acquisition,
- opérations de haut de bilan et restructuration d'entreprises,
- conseil de groupes étrangers en France,
- rédaction de contrats commerciaux,
- financement d'infrastructures (infrastructures hôtelières, centrales photovoltaïques, industries, etc.),
- droit des concentrations.

Il dispose d'une connaissance particulière des secteurs de l'industrie, de la santé, des énergies nouvelles, de l'immobilier d'entreprise et du loisir.



mfournier@delsolavocats.com

Mayeul FOURNIER de SAINT JEAN est avocat chez DELSOL AVOCATS.

Il a auparavant travaillé pendant 6 ans en tant qu'**adjoint de la Secrétaire Générale d'une société cotée**, après avoir cumulé plusieurs expériences dans des cabinets français de premier plan et à l'Autorité des marchés financiers.

Il a développé, outre une activité classique en droit des sociétés, une expertise en matière de :

- gouvernance des sociétés cotées,
- droit boursier / réglementation AMF (prévention des abus de marchés et des délits d'initiés ; opérations de marché),
- compliance / RSE (prévention des risques éthiques, de corruption et d'embargo, pilotage d'une politique RSE),
- fusions – acquisitions.

Mesures exceptionnelles relatives à la tenue des assemblées générales dans le contexte de Covid-19

Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020

Décret d'application n° 2020-418 du 10 avril 2020

Introduction

- Rappel du contexte.

- Durée d'application des textes.
 - Ordonnance 2020-321 : effet rétroactif au 12 mars 2020, jusqu'au 31 juillet 2020 (sauf prorogation jusqu'au 30 novembre 2020 au plus tard).
 - Décret 2020-418 : partiellement rétroactif au 12 mars 2020, jusqu'au 31 juillet 2020.

Introduction

Déroulement de la présentation :

1. Présentation des modes dérogatoires de consultation des actionnaires.
2. Préparation de l'assemblée : information, convocation et participation en amont des actionnaires.
3. Tenue de l'assemblée : participation des actionnaires en séance, formalisme.



1. Présentation des modes dérogatoires de consultation des actionnaires

1.1. Conditions préalables

- Champ d'application : toute personne morale et les entités dépourvues de personnalité morale de droit privé.
- L'assemblée doit être convoquée « en un lieu affecté à la date de la convocation ou à celle de la réunion par une mesure administrative limitant ou interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires ».

1.2. L'assemblée « à huis-clos », sans aucune participation en séance des actionnaires

- Assemblée **hors la présence physique ou dématérialisée** des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.
- Possibilité de retransmettre l'Assemblée sur le site internet de la société (recommandation AMF pour les sociétés cotées).

1.3. L'assemblée avec participation des actionnaires uniquement par conférence téléphonique ou audiovisuelle

- Assemblée hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

- Possibilité d'**inclure dans le calcul du quorum et de la majorité** les actionnaires participant par conférence téléphonique ou audiovisuelle:
 - le système utilisé doit garantir l'identification des participants ;
 - le système transmet au moins la voix des participants et permet la retransmission continue et simultanée des délibérations.

1.4. La consultation écrite des actionnaires

- Possibilité de la mettre en œuvre **dès lors que la loi le prévoit**, sans recours nécessaire à une clause statutaire.
- Extension à l'ensemble des décisions, quel que soit leur objet (dont l'approbation des comptes).
- Respecter les règles de droit commun applicables à la consultation écrite.

1.5. Possibilité de modifier le mode de participation à l'assemblée

- Le mode de participation des actionnaires peut être modifié (y.c. lorsque tout ou partie des formalités de convocation de l'assemblée ont été accomplies préalablement à la date de cette décision), dès lors qu'ils en sont informés :
- par tous moyens permettant d'assurer leur information effective **trois jours ouvrés** au moins avant la date de l'assemblée (sociétés non cotées)
 - par la publication, « dès que possible », d'un communiqué diffusé « de manière effective et intégrale » (sociétés cotées)



2. Préparation de l'assemblée : information, convocation et participation en amont des actionnaires

2.1. Information des actionnaires

- Dispense de convocation par voie postale dans les sociétés cotées.
- Communication des documents d'assemblée par voie électronique.
- Communication sur le site internet.
- Communiqué de presse.

2.2. Convocation de l'assemblée

- Possibilité de déléguer la convocation de l'assemblée au représentant légal.

- Contenu de l'avis de convocation (= avis de réunion pour les sociétés cotées) :
 - Avertissement préalable en introduction de l'avis de convocation.
 - Cartes d'admission.
 - Modalités d'exercice du droit de vote.
 - Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour, questions écrites.

2.3. Participation des actionnaires en amont de l'assemblée

- Vote par correspondance, pouvoir / mandat :
 - par voie postale ;
 - par voie électronique.

- Vote sur internet via une plateforme sécurisée (ex. : votaccess).

- Faculté de changer de mode de participation à l'assemblée.

La saisie du numéro des textes renvoie à des résultats pertinents [fonction “commenté par” au sein du texte]

Tous les contenus ▾ | 2020-321 

110 résultats

Affinez votre recherche

Effacer tout

Filtres appliqués ▾

Actualités

Revus

Actualités

Voir tous les filtres appliqués

? Date ▾

Indifférent

Moins d'un an

Moins de cinq ans

Période précise

Date précise

? Sources ▾

Actualités (18)

Revus (92) +

Web

? Thèmes ▾

Souhaitez-vous consulter ? :

Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées...

    Trier par: **Pertinence**

1. **Panorama législatif et réglementaire lié à la crise sanitaire du « Covid-19 » (1er février avril 2020) : « l'émergence et la propagation, à une vitesse fulgurante, d'un droit d'except 13/04/2020** **Dossiers d'actualité**

... du 25 mars 2020 portant adaptation des règles ... -19 - Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de Covid-19 - Ordonnance n° 2020 -341 du 27 mars 2020 ...

2. **Covid-19 : les ordonnances relatives aux assemblées, aux organes dirigeants et aux comptes ont été publiées 27/03/2020** **Dossiers d'actualité**

... la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 à adapter, par ... Ces ordonnances n° 2020-321 et n° 2020 -318 ont publiées le 26 mars 2020 au Journal Officiel. • Adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et des organes dirigeants L'ordonnance n° 2020-321 (ci-après « ...

3. **Coronavirus : panorama des textes publiés au 21 avril 2020 22/04/2020** **Actualités**

... mars 2020) Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 (Ord. n° 2020-321 , ...



Journal Officiel du 26 mars 2020

NOR : ECOLX2008178R

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'économie et des finances,

Vu la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 123-20 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment ses articles 4 et 11 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Ordonne :

Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION

Article 1 -

Notobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire, la présente ordonnance est, pendant la période prévue à l'article 11, applicable aux personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, et notamment :

1° Les sociétés civiles et commerciales ;

2° Les masses de porteurs de valeurs mobilières ou de titres financiers ;

3° Les groupements d'intérêt économique et les groupements européens d'intérêt économique ;

4° Les coopératives ;

Et à leur encontre, toutes les mesures de l'édiction de mesures.

 AJOUTER AU DOSSIER

VOIR AUSSI

Codes et Lois

Codes et Lois

JO - Lois et décrets

COMMENTÉ PAR

Lettre d'actualité des Procédures collectives civiles et commerciales :
Droit des sociétés - Mesures d'urgence relatives à la tenue des assemblées - Veille par Florent PETIT

La Semaine Juridique - Notariale et immobilière :
Société (en général) - Mesures d'urgence adoptées par le gouvernement en raison de la crise sanitaire et applicables aux sociétés civiles - Commentaire par Pierre Storck

Voir tout

1/ Recherche sur l'actualité

Recherche Lexis 360®

Recherche multi-critères

Testez la nouvelle géné

Choix du périmètre de recherche (actualités et revues)

Tous les contenus ^



Recherche dans tous les contenus

Recherche au sein d'une source :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Actualités | <input type="checkbox"/> Conventions collectives |
| <input type="checkbox"/> Doctrine administrative | <input type="checkbox"/> Encyclopédies |
| <input type="checkbox"/> Encyclopédies - Synthèses JurisClasser | <input type="checkbox"/> Formules et modèles |
| <input type="checkbox"/> Jurisprudence | <input type="checkbox"/> Législation et Réglementation |
| <input type="checkbox"/> Pratique | <input checked="" type="checkbox"/> Revues |

Appliquer

Indices et Taux

Agendas Social et Fiscal

Pratiques



Déterminez le champ lexical de la recherche : COVID assemblées générales

Lexis 360[®] Entreprises

Reference :Aucune

Accueil Recherche Contenus Pratique & Outils Actualités & Veilles Lexis PolyActe

Testez la nouvelle génération de Lexis 360 en beta

Recherche Lexis 360[®] | Recherche multi-critères

Sélection de sources *COVID assemblées générales*

Sélection de fonds

- Synthèses JurisClassEUR
- Encyclopédies - Table des matières
- Revue - Sommaire
- Fiches pratiques
- Modèles d'acte
- JurisData Analytics
- Indices et Taux
- Agendas Social et Fiscal

ET/OU

Référence : Aucune

Lexis 360[®]
Entreprises

Accueil

Recherche

Contenus

Pratique & Outils

Actualités & Veilles

Lexis PolyActe



Recherche Lexis 360[®]

Recherche multi-critères

Créer une veille

Sauvegarder la recherche

Tous les contenus

COVID assemblées générales



36 résultats

Affinez votre recherche

Sources

Actualités (6)

Revues (30)

Web

Date

Indifférent

Moins d'un an

Moins de cinq ans

Période précise

Du 01/01/2020 au 28/04/2020

03/08/2009 ou 08/2009 ou 2009

OK



Trier par : Pertinence | Date

- Coronavirus - Coronavirus : les directives du ministère de la Justice pour adapter l'activité pénale et civile des juridictions - Veille
01/04/2020 Loyers et copr.
... et de lutte contre la pandémie Covid -19. La garde des Sceaux ... éviter la propagation du virus COVID - 19, des assemblées générales des copropriétaires soient dans l' ... De l'impossibilité de réunir une assemblée générale de copropriétaires. Une incidence du covid -19 en copropriété : Loyers et ...
- Coronavirus - De l'impossibilité de réunir une assemblée générale de copropriétaires. Une incidence du Covid-19 en copropriété (1re partie) - Etude par Christelle COUTANT-LAPALUS
01/04/2020 Loyers et copr.
... se tiennent environ 170 000 assemblées générales de copropriétaires Note 1 . Compte tenu de la situation liée au Covid -19, celles-ci ... de convoquer une assemblée générale obligatoire engage sa ... de l'épidémie de Covid -19 et ses conséquences, ... à l'épidémie de covid -19 autorise le gouvernement ...
- Coronavirus - Guide pratique pour les copropriétés à l'épreuve du COVID 19 : zoom sur les ordonnances du 25 mars 2020 - Etude par Agnès LEBATTEUX

Pour éviter des résultats relatif à la copropriété => Ajouter des mots clés du champs lexical exclusif au droit des sociétés (actionnaire, société...)



1. Société cotée - AMF : exercice, par les actionnaires, de leurs prérogatives dans le cadre des assemblées générales de sociétés cotées - Veille
19/03/2020 La Semaine Juridique - Entreprise et Affaires
... 'exercice, par les **actionnaires**, de leurs prérogatives dans le cadre des **assemblées générales** de sociétés cotées. Dans le contexte évolutif d'épidémie de coronavirus (**covid** -19) et de ... AMF rappelle aux **actionnaires** des sociétés cotées qu'il leur est possible de voter aux **assemblées générales** sans y être ...
2. Société (en général) - AMF : exercice, par les actionnaires, de leurs prérogatives dans le cadre des assemblées générales de sociétés cotées - Veille
20/03/2020 La Semaine Juridique - Notariale et immobilière
... de coronavirus (**covid** -19) et de lutte contre sa propagation, l'AMF rappelle aux **actionnaires** des sociétés cotées qu'il leur est possible de voter aux **assemblées générales** sans y être physiquement présent. Tout **actionnaire** peut également poser ... de l' **assemblée générale** en application de ...
3. Coronavirus : panorama des textes publiés au 24 avril 2020
27/04/2020 Actualités
... de l'épidémie de **Covid** -19 (Ord. n° 2020-318, 25 mars 2020 ; V. Coronavirus : l'AMF informe les **actionnaires** et les sociétés cotées des mesures exceptionnelles prises pour l'organisation des **assemblées générales**)
Ordonnance n° 2020- ... de l'épidémie de **Covid** -19 et des mesures prises ...
4. Coronavirus : panorama des textes publiés au 16 avril 2020
17/04/2020 Actualités
... de l'épidémie de **Covid** -19 (Ord. n° 2020-318, 25 mars 2020 ; V. Coronavirus : l'AMF informe les **actionnaires** et les sociétés cotées des mesures exceptionnelles prises pour l'organisation des **assemblées générales**)
Ordonnance n° 2020- ... de l'épidémie de **Covid** -19 et des mesures prises ...
5. Société anonyme - AGOA 2020 SA dont des titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé - Etude par Marie Supiot
01/04/2020 Revue Droit des sociétés

Pour filtrer d'avantage, restreignez les contenus interrogés
Cliquez sur le 

Sources ▼

- Actualités (3)
- Revues (12) 

Sources : Revues

Revues (12)

D.O Actualité (1)

Droit des sociétés (2)

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (6)

La Semaine Juridique - Notariale et immobilière (2)

Revue de droit bancaire et financier (1)

Filtres sur sources sélectionnées

Type d'article ▼

Tous les articles

En bref (8)

Etude (6)

Filtres appliqués à la source Revues

[Effacer tout](#)

Droit des sociétés

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires

Revue de droit bancaire et financier

Etude

Appliquer

Annuler

1. Société anonyme - AGOA 2020 SA dont des titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé - Etude par Marie Supiot

01/04/2020 Revue Droit des sociétés

... convocation d'une [assemblée générale](#) pour approuver certaines opérations de fusions, de scissions ou d'apports partiels d'actifs et aux votes au sein des [assemblées générales d'actionnaires](#) Note 10. — le ... de l'épidémie de Covid -19 : l' ... contexte de l'épidémie de Covid -19. En outre, ...

2. Covid-19 - Mesures bancaires européennes face au Covid-19 : entre flexibilité et rigueur ou la recherche d'un délicat équilibre... - Etude par Catherine Feunteun

01/03/2020 Revue de Droit bancaire et financier

... ont invité leurs [actionnaires](#) à se prononcer sur ... de leur prochaine [assemblée générale](#) sont appelées à ... sorte s'assurer que les [actionnaires](#) soient présents pour absorber les pertes inattendues auxquelles les banques pourraient être exposées du fait de la crise du Covid -19. Des ménages et des ...

3. Société anonyme - AGOA 2020 SA dont aucun titre financier n'est admis aux négociations sur un marché réglementé - Etude Étude rédigée par Marie Supiot

02/04/2020 La Semaine Juridique - Entreprise et Affaires

... préparation de l'[assemblée générale](#) ordinaire annuelle des [actionnaires](#) des sociétés anonymes à ... contexte de l'épidémie de Covid -19. - Depuis Note 1 ... et aux votes au sein des [assemblées générales d'actionnaires](#) Note 14. — le décret ... le contexte de l'épidémie de Covid -19 Note 16. — l' ...

4. Covid-19 - Covid-19 : impact des ordonnances du 25 mars 2020 sur les règles comptables et de droit des sociétés - Etude par Mayeul FOURNIER de SAINT JEAN et Emmanuel KAEPELIN

01/04/2020 Revue Droit des sociétés

... de l'épidémie Covid -19 et des ... l'organisation des [assemblées](#) dématérialisées, à condition que la société communique clairement sur les modalités de participation des [actionnaires](#) Note 11. De même, l'AMF a insisté sur l'importance de la communication aux [actionnaires](#) dans un communiqué ...

5. Société - Ordonnances Covid-19 et droit des sociétés - Etude Étude rédigée par : Renaud Mortier et Bruno Zabala

09/04/2020 La Semaine Juridique - Entreprise et Affaires

... la propagation du virus Covid -19 affecte en ... tenue de certaines [assemblées](#) ou de conseils ... de reporter l'[assemblée générale](#) devant décider de la distribution du dividende promis à des [actionnaires](#) souvent exigeants et parfois turbulents, l'organisation d'une [assemblée](#) « à huis clos » ...

3. Tenue de l'assemblée : participation des actionnaires en séance, formalisme.

3.1. Participation des actionnaires en séance

- Exercice des pouvoirs par le Président.
- Projet d'amendement ou de résolution nouvelle.
- Vote par des moyens électroniques de télécommunication
- Participation aux discussions.

3.2. Formalisme de la réunion

- Désignation du bureau :
 - dans les SA ;
 - dans les SAS.

- Feuille de présence.

- Présentation des rapports.

3.2. Formalisme de la réunion

➤ Le procès-verbal :

- précise si l'AG s'est tenue selon un mode dérogatoire prévu par l'ordonnance.
- vise la mesure administrative limitant ou interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires.
- retranscrit les spécificités du formalisme de la réunion.
- pour les sociétés cotées, publication dès que possible sur le site Internet.

2/ Recherche de formules

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

[Créer une veille](#) | [Sauvegarder la recherche](#)

Tous les contenus ▼ covid



2 résultats

Affinez votre recherche

Effacer tout

Filtres appliqués ▼

Formules et modèles (3)

? Date ▶

? Sources ▼

Actualités (88)

Doctrine administrative (+500)

Encyclopédies - Synthèses JurisClasseur (4)

Encyclopédies (37)

Formules et modèles (3)

Jurisprudence (+500)

Législation et Réglementation (+500)

Pratique (2)

Revue (443)

Web

? Thèmes ▼



Trier par : Pertinence | Date

- Fasc. C-17 : ADAPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SOCIÉTÉS ANONYMES AUX MESURES DE CONFINEMENT (CADRE DU COVID-19)
17/04/2020 JCl. Sociétés Formulaire
Fasc. C-17 : ADAPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SOCIÉTÉS ANONYMES AUX MESURES DE CONFINEMENT (CADRE DU COVID -19) Delsol Avocats Département droit des sociétés / fusions-acquisitions PRESENTATION GENERALE Dans le contexte du confinement imposé en raison de l'...
- V° Sociétés - Fasc. N-19 : SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES. – Approbation des comptes annuels par les associés. – Formules
08/04/2020 JCl. Notarial Formulaire | JCl. Sociétés Formulaire
... la rédaction – Mise à jour du 08/04/2020 - Avertissement. Dans le cadre des mesures de prophylaxie tendant à limiter la propagation du virus dit COVID -19, le gouvernement avait été habilité par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 à adapter par voie d'ordonnance le calendrier de ...

◀ 1 ▶

Filtrez la recherche sur
« Formules et modèles »

Fasc. C-17 : ADAPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SOCIÉTÉS ANONYMES AUX MESURES DE CONFINEMENT (CADRE DU COVID-19)

JurisClasseur Sociétés Formulaire

Fasc. C-17 : ADAPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SOCIÉTÉS ANONYMES AUX MESURES DE CONFINEMENT (CADRE DU COVID-19)

Date du fascicule : 17 Avril 2020

Date de la dernière mise à jour : 17 Avril 2020

Delsol Avocats - Département droit des sociétés / fusions-acquisitions

PRESENTATION GENERALE

Dans le contexte du confinement imposé en raison de l'épidémie de coronavirus, l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prévoient deux modes dérogatoires de tenue d'assemblées générales hors la présence physique des actionnaires :

Sommaire analytique

FORM. 1. - Modèle de procès-verbal d'assemblée générale tenue hors la présence physique des actionnaires, par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle

FORM. 2. - Modèle de procès-verbal d'assemblée générale tenue hors la présence physique et dématérialisée des actionnaires.

- l'assemblée générale dans laquelle les actionnaires ne sont pas présents physiquement, mais peuvent tout de même participer en direct via un système de conférence téléphonique ou audiovisuelle (Formule 1) ;
- l'assemblée générale dans laquelle les actionnaires ne peuvent participer en direct par aucun moyen : ni physiquement, ni par un système de conférence téléphonique ou audiovisuelle (Formule 2). Dans cette hypothèse, les actionnaires ne peuvent s'exprimer qu'en amont, dans le cadre d'un vote par correspondance ou d'un pouvoir donné au président.

Le présent fascicule revient sur les précisions à apporter dans la rédaction des procès-verbaux de ces deux types d'assemblées.

À noter que les textes susvisés permettent que les décisions des assemblées (quel qu'en soit l'objet) soient prises par voie de consultation écrite. Cette option n'est pas traitée dans le présent fascicule.

Attention : l'information contenue dans le présent fascicule est donnée à titre indicatif uniquement. Elle n'exonère pas le lecteur de prendre connaissance de l'intégralité des dispositions des textes susvisés, ni des autres dispositions légales ou réglementaires applicables aux assemblées générales.

3 / Mise en place de veilles

Combinez l'utilisation des opérateurs de la recherche Lexis 360 et la recherche « exacte »

Lexis 360®

Accueil

Recherche

Contenus

Pratique & Outils

Actualités & Veilles

Testez la nouvelle génération de Lexis 360 en beta

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Tous les contenus

covid OU "2020-321" OU "2020-418" ET société OU actionnaire SAUF copropriété



Lexis 360®

Accueil

Recherche

Contenus

Pratique & Outils

Actualités & Veilles



Recherche Lexis 360®

Recherche multi-critères

Créer une veille

Sauvegarder la recherche

Tous les contenus

covid OU "2020-321" OU "2020-418" ET société OU actionnaire



316 résultats

Affinez votre recherche

Date

Sources

Actualités (20)

Doctrine administrative (64)

Encyclopédies - Synthèses jurisCasseur (3)

Encyclopédies (36)

Formules et modèles (3)

Jurisprudence (32)

Législation et Réglementation (76)

Pratique (2)

Revue (123)

Web

Thèmes

Trier par Pertinence | Date

1. Fasc. C-17 - ADAPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SOCIÉTÉS ANONYMES AUX MESURES DE CONFINEMENT (CADRE DU COVID-19)
17/04/2020 JCL Sociétés Formulaire
... CONFINEMENT (CADRE DU COVID-19) Delsol Avocats Département droit des sociétés / fusions-acquisitions
PRESENTATION GÉNÉRALE Dans le contexte du confinement imposé en raison de l'épidémie de coronavirus, l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 ...
2. Décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19
Codes et Lois
Version(s) : 12/04/2020 (en vigueur) | JO - Lois et décrets
... Vu l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ...
3. Société (en général) - Coronavirus : décret d'application de l'ordonnance sur la tenue des assemblées et les organes dirigeants des sociétés - Veille

Créer une veille

Créer une veille



Nom de la veille

Fréquence

lundi - dimanche à 7H

Visualiser En ligne Recevoir par email

Email

Ex: nom@societe.fr Séparez jusqu'à 5 emails par des points-virgules (;)

Pour utiliser cette fonctionnalité, vous garantissez LexisNexis d'avoir obtenu le consentement auprès des destinataires des adresses emails que vous avez spécifiées. Pour plus d'explications, veuillez consulter la [Politique de Confidentialité - Données personnelles](#).

Note



DELSOL

LA QUALITÉ DE LA RELATION

AVOCATS

ekaepelin@delsolavocats.com

Emmanuel KAEPPELIN est associé chez DELSOL AVOCATS.

Il a débuté sa carrière en 1999 au sein du cabinet REED SMITH à PHILADELPHIE et a exercé les fonctions de **Secrétaire Général et directeur juridique d'un groupe danois de loisirs** (direction financière, business développement et questions immobilières).

Il a développé, outre une activité classique en droit des sociétés, une expertise plus spécifique dans les domaines suivants :

- transmissions d'entreprises et audits d'acquisition,
- opérations de haut de bilan et restructuration d'entreprises,
- conseil de groupes étrangers en France,
- rédaction de contrats commerciaux,
- financement d'infrastructures (infrastructures hôtelières, centrales photovoltaïques, industries, etc.),
- droit des concentrations.

Il dispose d'une connaissance particulière des secteurs de l'industrie, de la santé, des énergies nouvelles, de l'immobilier d'entreprise et du loisir.



mfournier@delsolavocats.com

Mayeul FOURNIER de SAINT JEAN est avocat chez DELSOL AVOCATS.

Il a auparavant travaillé pendant 6 ans en tant qu'**adjoint de la Secrétaire Générale d'une société cotée**, après avoir cumulé plusieurs expériences dans des cabinets français de premier plan et à l'Autorité des marchés financiers.

Il a développé, outre une activité classique en droit des sociétés, une expertise en matière de :

- gouvernance des sociétés cotées,
- droit boursier / réglementation AMF (prévention des abus de marchés et des délits d'initiés ; opérations de marché),
- compliance / RSE (prévention des risques éthiques, de corruption et d'embargo, pilotage d'une politique RSE),
- fusions – acquisitions.